COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

SUPPLEMENT N° 2 A C.P.S. N° 50
NUMÉRO SPÉCIAL

7 JANVIER 1994

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

DÉCLARATION DU COMITÉ POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER RÉVOLUTIONNAIRE LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE RÉVOLUTIONNAIRE

COMBATTRE, BATTRE ET BALAYER LE GOUVERNEMENT RPR-UDF, LE GOUVERNEMENT BALLADUR

«IL FAUT FAIRE DES SACRIFICES»

Neuf mois de gouvernement RPR-UDF, de gouvernement Balladur. Pour la classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse, le bilan est lourd. Blocage des salaires alors que le coût de la vie a augmenté de 2,2 % en 1993. Ponction supplémentaire de 1,3 % au nom de la CSG. Pertes résultant "d'économies" sur la Santé. Au total, en 1993, réduction d'au moins 3,5 % du pouvoir d'achat des travailleurs en activité, qui s'ajoute à celles des années précédentes. Fin novembre, il y avait 3,2857 millions de chômeurs officiellement recensés. Soit 12 % de la population active. En un an, il y a eu 319 600 suppressions nettes d'emplois. Le nombre des sans abris s'est accru jusqu'à atteindre 400 000. La misère, au sens strict du terme, monte inexorablement. Voilà ce que signifie le fameux *«Il faut faire des sacrifices»*.

LA LOI QUINQUENNALE (DITE) POUR L'EMPLOI

"Casser le coût du travail", tel est l'axe de la politique anti-ouvrière du gouvernement RPR-UDF. Dès son discours de présentation devant l'Assemblée Nationale, le 8 avril, Balladur annonçait :

> *«Une loi d'orientation quinquennale — loi élaborée en concertation, avec les organisations syndicales — devra définir les principes de l'action à long terme en faveur (sic) de l'emploi (...) Le but sera de rechercher tous les moyens de développer l'emploi, notamment en abaissant le coût du travail, en assouplissant les contraintes* (pour les patrons, NDLR) *pesant sur l'emploi, en développant la formation et l'apprentissage des jeunes».*

Les dirigeants syndicaux ont participé à la "concertation" et Balladur a tenu son engagement vis à vis du patronat. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté au cours de la session parlementaire d'automne la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi".

Modulation (selon les exigences de l'entreprise) de la durée annuelle du temps de travail, développement du temps partiel, temps de travail réduit normalisé, polyvalence, mobilité, organisation du chômage partiel, réductions multiformes des salaires réels, sinon des salaires nominaux : tel est son contenu. Pour qu'elle puisse s'appliquer et donner au patronat la possibilité d'imposer selon ses besoins la flexibilité, l'intensification du travail et la réduction éventuelle du temps de travail (avec réduction des salaires), une condition est indispensable : la participation des dirigeants syndicaux à sa mise en application. Aussi cette loi l'organise-t-elle. Elle programme la négociation entre "partenaires sociaux" indispensable à son application. Les dirigeants des organisations syndicales auront à négocier celle-ci au niveau des branches et des entreprises.

LA SÉCURITÉ SOCIALE REMISE EN CAUSE

Sous prétexte de rééquilibrer le financement de la Sécurité Sociale, à partir du 1er juillet, la CSG a été augmentée de 1,3 % et, à partir du 1er août, le forfait hospitalier de 5 francs, la part des dépenses de Santé, portée à charge de l'assuré, a été

accrue de 5 points. Le gouvernement a obtenu des organisations de médecins libéraux et des représentants des caisses nationales de maladie qu'ils concluent une convention de limitation des dépenses de Santé, laquelle devrait se traduire par une économie sur ces dépenses de 10,7 milliards en 1994. Les décrets du 28 août ont porté de 150 à 160 trimestres le temps nécessaire de cotisation à la caisse vieillesse de la Sécurité Sociale pour pouvoir bénéficier d'une retraite pleine. La base de calcul de la retraite était auparavant les 10 meilleures années, ce sera désormais les vingt cinq dernières années. L'application de ces barèmes sera progressive, du 1er janvier 1994 au 1er janvier 2008. Peu à peu les régimes de retraites supérieurs au régime général sont alignés sur ce dernier (banques, S.S.). Les régimes complémentaires en déficit sont dans le collimateur. Les accords conclus le 23 juillet entre le patronat et les dirigeants des organisations syndicales, qui portent sur l'assurance chômage, augmentent les cotisations versées par les travailleurs, réduisent le montant des allocations servies et leur durée.

DÉMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

A sa constitution, le gouvernement Balladur a annoncé sa volonté de passer à un niveau supérieur dans le démantèlement de l'enseignement public, d'abord en cassant en deux le ministère de l'Éducation nationale par création du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Le projet général du gouvernement est d'aller aussi loin que possible dans la régionalisation, la décentralisation de l'enseignement public, cela sur tous les plans. Un amendement à la loi Savary de 1984 sur les Universités, que le parlement RPR-UDF a voté, devait permettre la généralisation rapide d'universités "concurrentielles" sous la coupe directe des entreprises locales et régionales. Le 28 juillet, le Conseil Constitutionnel a déclaré qu'il était "inconstitutionnel". Le gouvernement a alors décidé qu'au moment qui lui semblerait opportun, il ferait voter une loi concernant l'ensemble de l'enseignement supérieur.

"La loi quinquennale (dite) pour l'emploi" comporte une partie intitulée "Formation et insertion professionnelles". Son chapitre premier se nomme "Décentralisation de la formation professionnelle des jeunes" et son article 34 stipule qu'*«il est institué un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes»*. Elle fusionne et place sous l'égide du patronat "l'apprentissage" et les "formations alternées" (entre autres : les LEP et les CFA). Elle instaure l'entrée des jeunes en "apprentissage" dès l'âge de 14 ans. Elle poursuit donc la liquidation de l'enseignement professionnel et technique, ouvre une brèche dans l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans. C'est un moyen de déstabilisation de l'enseignement secondaire qui prépare la fin du collège unique. Les directions des organisations syndicales sont appelées à participer à l'application de cette partie de la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi". Il faut également mentionner l'accord que les dirigeants des syndicats du secondaire (FSU) et du syndicat de l'enseignement (ex-FEN) ont signé en juillet qui transforme nombre de Maîtres auxiliaires en surveillants de collèges et de lycées et qui élimine de cette fonction autant de ceux qui l'exerçait précédemment.

GRASSES PRÉBENDES POUR LE CAPITAL

Corrélativement, le gouvernement Balladur a multiplié les soutiens financiers que l'Etat apporte au patronat et au capital financier. Au nom de la "diminution du coût du travail", il a déchargé les "entreprises" du paiement de dizaines de milliards de charges sociales. Les "entreprises" n'étaient remboursées par l'Etat qu'un mois après de la TVA qu'elles paient. 35 milliards sur les 110 milliards qu'a rapporté l'emprunt Balladur sont affectés à réduire d'autant cette "avance", accroissant de cette façon leurs "trésoreries".

C'est le capital financier qui a permis à Balladur de se procurer par un emprunt 110 milliards. Bien entendu pour qu'il fasse strictement sa politique. Opération fructueuse dont il va encaisser pendant des années les dividende. Sur 21 entreprises publiques que le gouvernement RPR-UDF a décidé de privatiser trois l'ont déjà été : le Crédit Local de France, la Banque Nationale de Paris, Rhône Poulenc. Ainsi Balladur s'est-il procuré 43 milliards de francs supplémentaires pour financer un budget de défense du régime capitaliste en crise. Ces trois privatisations ont été de fructueuses opérations pour la capital financier : *«Les acheteurs d'actions BNP et Rhône Poulenc ont été ... particulièrement gâtés avec à chaque fois, au lendemain des offres publiques, des gains instantanés supérieurs à 15 %»* ("Le Monde" du 29 novembre 1993).

RESPONSABILITÉ DU PS ET DU PCF

Cette énumération n'est pas exhaustive. Elle suffit pour caractériser ce qu'est le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur. C'est le gouvernement le plus réactionnaire qui ait accédé au pouvoir depuis Vichy.

Mais les gouvernements qui l'ont précédé au pouvoir ont également appliqué sur tous les terrains une politique de défense du régime capitaliste en crise, cela au détriment du prolétariat et de la jeunesse. Ils l'ont fait couverts par des majorités PS-PCF à l'Assemblée Nationale que la classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse avaient élues pour qu'elles en finissent avec la crise du régime capitaliste et satisfassent leurs revendications.

Pour cela il aurait fallu qu'elles utilisent la seule méthode qui le permette : l'expropriation de la bourgeoisie de la possession des moyens de production, l'organisation de celle-ci selon un plan élaboré et appliqué sous contrôle ouvrier, plan orienté vers la satisfaction des besoins des plus larges masses. Ainsi aurait-il été répondu durablement aux revendications de la classe ouvrière, de la population laborieuse et de la jeunesse. Les députés du PS et du PCF ont, au contraire, conforté les gouvernements à direction socialiste et à participation "centriste" que Mitterrand a constitués, gouvernements bourgeois, gouvernements de défense de la société, de l'Etat bourgeois, de son système actuel de domination politique, la Ve République, de gestion de la crise de l'économie capitaliste.

Agissant ainsi, ces gouvernements, ces députés du PS et du PCF ont ouvert la voie à la venue au pouvoir du gouvernement RPR-UDF, du gouvernement Balladur. Ils ont en effet provoqué le désarroi politique de grandes masses d'exploités et d'opprimés. Ils ont contribué à réaliser les conditions qui ont permis qu'aux élections de mars 1993 les organisations et partis bourgeois (des verts, au RPR, à l'UDF, jusqu'au FN et divers droites) obtiennent l'écrasante majorité des suffrages exprimés, qu'au second tour soit élue à l'Assemblée Nationale une majorité sans précédent de députés RPR-UDF. De même, alors qu'ils étaient au pouvoir, ils ont mis en place dans tous les domaines des dispositifs dont le gouvernement RPR-UDF a fait des points d'appui et de départ de la guerre qu'il a engagé contre le prolétariat et la jeunesse.

RESPONSABILITÉS DES APPAREILS SYNDICAUX

Les gouvernements à direction socialiste, intégrant des ministres dits "centristes" (et de 1981 à 1984 des membres du PCF, désignés par lui - le gouvernement de "l'Union de la Gauche"), n'auraient pu appliquer leur politique et tenir s'ils n'avaient pas bénéficié du soutien actif, ouvert ou hypocrite des appareils des organisations syndicales ouvrières : FEN, FO, CGT. Ces appareils se sont investis dans tous les organismes de participation à la définition et à l'application de la politique de ces gouvernements et du patronat : selon l'expression désormais consacrée ils ont "négocié" les "revendications" de ces gouvernements et du patronat.

Au moyen d'innombrables manœuvres divisées et sans suite, manifestations bidons et à contre temps, ("mouvements" disloqués, grèves tournantes, de 24 heures, absence d'objectifs et de perspectives précis) ils ont désamorcé la résistance, la puissance, la volonté et les immenses possibilités de combat du prolétariat et de la jeunesse. Ils ont refusé de sommer le PS et le PCF d'avoir à rompre avec la bourgeoisie, les députés du PS et du PCF, alors majoritaires à l'Assemblée Nationale, d'avoir à former un gouvernement sans ministres représentants d'organisations et de partis bourgeois, condition première pour qu'un gouvernement puisse satisfaire les besoins et les aspirations du prolétariat et de la jeunesse.

Ils ont fait en sorte que ne se réalise pas le Front Unique des organisations syndicales sur les authentiques revendications ouvrières et pour appeler les travailleurs à manifester massivement à l'Assemblée Nationale afin d'imposer aux députés du PS et du PCF qu'ils forment un gouvernement sans représentants des organisations et partis bourgeois. Ils ont écarté par tous les moyens dont ils disposent la simple éventualité d'appeler et d'organiser ensemble une gigantesque manifestation des travailleurs de toutes corporations et de la jeunesse à l'Assemblée Nationale pour imposer aux députés du PS et du PCF qu'ils décident de former et forment un tel gouvernement.

PAS DE CONFUSION

Mais toute confusion serait politiquement dangereuse. On ne peut mettre un signe égal entre les gouvernements précédents et le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur. Ce gouvernement a franchi un cap dans le combat de la bourgeoisie contre le prolétariat et la jeunesse. Il est le gouvernement de la réaction sur toute la ligne. En outre aujourd'hui ce ne sont pas ceux qui l'ont précédé mais lui qu'il faut combattre et vaincre.

CASSER LE COUT DU TRAVAIL

Le gouvernement RPR-UDF va d'autant plus intensifier sa guerre contre le prolétariat et la jeunesse que la bourgeoisie française ne parvient pas à se sortir de la crise du régime capitaliste. Depuis des mois Balladur et ses ministres affirment voir se dessiner la "reprise". En attendant, l'INSEE constate que la *"consommation des ménages en produits manufacturés a, à nouveau, baissé de 1,6 % en novembre"* ; *"pour le quatrième trimestre, l'INSEE prévoit une baisse de la consommation totale des ménages de 0,1 %"*. Le jeudi 23 décembre il constatait une *"baisse de 0,7 % de la production industrielle française en octobre"*. Pour les travailleurs, la perspective c'est en 1994 de nouvelles centaines de milliers de chômeurs.

Le gouvernement Balladur s'est tressé des couronnes pour sa "campagne" du GATT. Il a repris à son compte le cri de victoire de l'OM après la coupe d'Europe : *"On a gagné"*. Pour des raisons qui lui sont propres, Giscard d'Estaing a mis les pendules à l'heure en déclarant en substance à l'Assemblée Nationale : *"L'accord du GATT est mauvais* (pour les intérêts du capitalisme français, NDLR). *Il aurait pu être pire"*.

Le capitalisme français décadent subit dans la concurrence mondiale la loi des plus forts. D'une autre façon, quoique des troupes françaises soient engagées dans des dizaines de pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, l'impérialisme français se voit relégué à une place de troisième ordre dans le monde.

Pour compenser, limiter son recul, tenter de s'accrocher, il a besoin qu'une condition au moins soit remplie : réduire au minimum la valeur de la force de travail, dégrader le plus possible les conditions de travail et d'existence de la masse des travailleurs, intensifier sans limite l'exploitation tandis que croît sans cesse le nombre de chômeurs, que s'étend la misère et la désespérance. Le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur est l'instrument aujourd'hui le plus adapté à mettre en œuvre cette politique.

"UNE NOUVELLE ÉTAPE" DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT BALLADUR

S'auréolant de la politique qu'il a suivie depuis qu'il est premier ministre, Balladur a posé le 15 décembre 1993 la "question de confiance" à sa majorité à l'Assemblée Nationale. Elle l'a votée par 466 voix pour, contre 90 voix et 15

abstentions. La "question de confiance" incluait le programme que Balladur entend appliquer au cours de ce qu'il a qualifié devoir être *"une nouvelle étape"* de l'action du gouvernement RPR-UDF : *"dix réformes d'ensemble"*. Parmi lesquelles : l'amplification de l'effort de "formation professionnelle" tel que prévu dans la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi", notamment par le développement de l'emploi à temps partiel dans la fonction publique, des emplois de "proximité et de services" ; *"une loi sur la famille qui doit demeurer une valeur essentielle de notre société"* ; une loi qui "améliorera l'ordonnance de 1986 et assurera que *"les entreprises sauront d'autant mieux se défendre que leurs salariés seront plus étroitement associés à la définition de leur avenir (...) L'association des salariés à la gestion de l'entreprise reste insuffisante"* ; etc, etc... Balladur a "omis" quelques autres "réformes" qui sont "en chantier" : éventuellement la "TVA sociale" et certainement *"une loi quinquennale sur la protection sociale"* que Mme Veil présentera au parlement en avril 1994.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPRESSION ANTI-IMMIGRÉS ET DE LA POLICE

Comme partie de sa politique contre le prolétariat et la jeunesse, le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur impulse brutalement la répression contre les immigrés et renforce les polices, leurs "droits", leurs "attributions" et celles qu'elles s'octroient de facto. Ministre de l'intérieur, Pasqua est le maître d'œuvre de cette partie de la politique gouvernementale. Dès le 24 juin 1993 l'Assemblée Nationale a voté en dernière lecture la loi qui a réformé le code de la nationalité. Elle réduit considérablement la possibilité, pour les étrangers résidant en France, de devenir Français. Les filles et les fils, nés en France, d'immigrés, pouvaient, s'ils le désiraient, devenir automatiquement Français : ce droit leur est supprimé. Le 12 juin ce fut le tour de la loi qui autorise officiellement les polices à contrôler, à tout endroit et à tout moment, les "papiers". C'est une légalisation de fait de "la chasse aux faciès" sous prétexte de *"lutte contre la montée désastreuse de la criminalité et des infractions de toutes sortes"*. Enfin, le 13 juillet l'Assemblée Nationale a voté en dernière lecture la loi sur *"la maîtrise des conditions d'entrée en France des étrangers"*.

Mais le 13 août le Conseil Constitutionnel a censuré cette loi sur les points suivants : la possibilité de mettre en rétention administrative le demandeur d'asile ne possédant pas les documents permettant de le renvoyer dans son pays (c'est-à-dire étant sans papiers) — l'interdiction pour les étudiants étrangers de faire venir leur famille — le droit pour le procureur de la République d'autoriser les maires à surseoir à un mariage. La loi est admise en tant que telle (ce qui est l'essentiel) mais avec des limitations. Pasqua a déclaré qu'il s'en arrangerait, sauf du premier point qui, selon lui, était contradictoire avec les accords de Shengen. Finalement pour donner satisfaction à Pasqua, la Constitution a été amendée avec l'accord de Mitterrand.

La répression n'a pas tardé à s'abattre. Depuis, combien de milliers d'étrangers ont-ils été expulsés ou refoulés ? Sous prétexte de lutte contre le FIS, mais en réalité pour contrôler les Algériens immigrés et aider le gouvernement d'Alger, des opérations de police ont été montées parmi la population algérienne vivant en France. Ce n'était qu'une marche d'approche vers l'opération dirigée contre les militants vivant en France du "Parti des Travailleurs Kurdes" (PKK), parti que le gouvernement allemand interdisait au même moment. Le gouvernement Balladur-Pasqua collabore avec le gouvernement turc qui tente d'écraser la partie du peuple kurde placée sous sa botte et de liquider le parti qui incarne aujourd'hui le combat pour l'indépendance de cette partie du peuple kurde.

LA REMONTÉE DE LA RÉACTION CLÉRICALE

Le gouvernement le plus réactionnaire depuis ceux de Vichy ne pouvait que s'appuyer sur la réaction cléricale et la renforcer.

La bourgeoisie française a été confrontée a une particularité historique : pour asseoir la IIIe République elle a dû combattre Rome et le clergé français longtemps lié aux maisons royales, aux restes de l'aristocratie et aux fractions bourgeoises les plus réactionnaires. De là les premiers décrets de 1880 contre les congrégations, les lois instaurant *"l'enseignement primaire, obligatoire, gratuit et laïque"* de 1881, 1882, 1886, 1890. Il ne faut cependant pas s'y tromper. Jules Ferry "pionnier de l'école laïque" a également été un des pionniers de l'empire colonial français et fut surnommé "Ferry-Tonkin". C'est au nom des intérêts de la bourgeoisie française que l'école laïque a été instituée. Félix Fonteil écrit dans son "Histoire de l'enseignement 1789-1965" : *"L'école laïque n'est pas une machine de guerre contre le catholicisme et le christianisme... En 1882 les devoirs envers Dieu ne figure pas dans la loi, mais dans le programme de l'enseignement moral du cours moyen"*.

En 1901 et 1904 les gouvernements Waldeck-Rousseau et Combe ont fait voter de nouvelles lois contre les congrégations enseignantes. La rupture des relations officielles entre la République française et le Vatican s'ensuivit. Le 9 décembre 1905, sous le ministère Rouvier *"la loi de séparation de l'Église et de l'État"* a été votée. Elle a supprimé le ministère et le budget des cultes. Les églises et autres lieux de culte, propriété d'Etat depuis la Révolution, n'en ont pas moins été laissés en jouissance aux hiérarchies. L'enseignement privé principalement catholique n'a pas disparu. Ce n'est qu'en 1932 que l'enseignement secondaire est devenu, en principe, gratuit.

Les derniers feux progressistes de la bourgeoisie française se sont rapidement éteints. Dès 1919 le statut scolaire d'Alsace-Moselle a maintenu dans leur plénitude les privilèges des écoles privées dans ces régions rattachées à la France et aussi l'instruction religieuse dans les écoles publiques. En 1940-44, le régime de Vichy a sabré l'école publique, supprimé les écoles normales de formation des enseignants du primaire, rétabli les congrégations enseignantes, l'instruction religieuse dans les écoles publiques, ainsi que les subventions aux écoles catholiques.

La force du mouvement prolétarien de la fin de la deuxième guerre mondiale a remis en cause les décisions de Vichy, sauf celle sur les congrégations enseignantes ce qui a contribué au maintien de l'enseignement privé (catholique), réimpulsé par

Vichy, et à son développement ultérieur. La loi Barangé de 1951 a rétabli sous une forme déterminée des subventions aux établissements d'enseignements privés. La IVe République a ouvert une voie que la Ve a transformée en boulevard. Les lois Debré (31 décembre 1959) et Guermeur ont relancé, en accroissant considérablement son financement par l'Etat, l'enseignement privé. En 1960 les aumôneries ont été rétablies dans l'enseignement public. Les gouvernements dirigés par le PS, que Mitterrand a formés, sont allés dans le même sens : loi Rocard, loi Jospin, accords Lang-Cloupet. L'ensemble de ce financement s'élève à 35 milliards par an auxquels s'est ajouté 1,4 milliard supplémentaire des accords Lang-Cloupet.

Au cours des années d'après la deuxième guerre mondiale, la pression du prolétariat et de la jeunesse a ouvert les portes des enseignements secondaire et supérieur à des millions d'enfants des couches populaires. En même temps qu'ils impulsaient puissamment la résurgence des écoles privées, les gouvernements se sont acharnés par de multiples réformes des enseignements de pousser le maximum d'élèves vers des impasses : la partie de la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi" intitulée "Formation et insertion professionnelles" porte à l'enseignement public un nouveau et très dur coup. Asservissement au patronat et impulsion de l'enseignement privé, principalement catholique, vont de pair. Dans l'enseignement (comme dans tous les domaines) la bourgeoisie décadente est intégralement réactionnaire. Elle s'appuie sur et appuie la réaction cléricale noire.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉACTION CLÉRICALE

Le gouvernement RPR-UDF s'efforce de substituer, à ce qui devraient être des obligation financières de l'Etat, l'action "caritative", autrement dit la charité. C'est vrai du financement de la recherche médicale sur le cancer, sur la myopathie, sur maintes maladies... C'est vrai de l'assistance aux malades, aux victimes du pourrissement de la société bourgeoise, SDF et autres... C'est vrai de nombre de centres d'enfants... C'est vrai des "restaurants du cœur"... C'est vrai des "œuvres" multiples patronnées par l'abbé Pierre (le jugement qu'on peut avoir sur lui-même, n'a ici aucune importance) et d'autres. Le tout est surmédiatisé. Ouvertement ou hypocritement derrière, il y a toujours l'église, la réaction cléricale noire dont le rôle "social" et la puissance politique sont renforcés au moyen de la multiplication des organisations caritatives qu'elle contrôle et manipule.

LA LOI BAYROU

La très réactionnaire loi Falloux de 1850 avait organisé soigneusement la mainmise de l'église, de la réaction cléricale noire sur l'enseignement en France. Pourtant, dans un de ses articles elle limitait à 10 % l'aide publique aux investissements des établissements privés d'enseignement. La loi Goblet (1886) a interdit les subventions publiques attribuées à l'enseignement privé pour qu'il investisse. A peine au pouvoir le gouvernement Balladur a fait adopter par sa majorité RPR-UDF une loi qui annule l'article en question de ce qui subsiste de la loi Falloux et cette disposition de la loi Goblet. La nouvelle loi (loi Bayrou) stipule que les établissements privés bénéficieront désormais des subventions que les collectivités locales leur attribueront pour financer leurs investissements. Ces subventions aux écoles privées pourront être proportionnelles au nombre d'élèves les fréquentant, par rapport à ceux fréquentant les écoles publiques, la base de calcul étant les investissements réalisés dans ces dernières. Le total de ces subventions atteindraient de 3,8 à 5,3 milliards de francs.

La loi Bayrou a été votée en première lecture, par l'Assemblée Nationale, à la limite de la fin de la session parlementaire de printemps et d'été. Mitterrand a refusé de convoquer une session extraordinaire du parlement pour que le Sénat la vote d'urgence. Le gouvernement a laissé entendre que cette loi pouvait attendre. Soudain, le 14 décembre le gouvernement Balladur a mis à l'ordre du jour du Sénat son vote d'urgence. En quelques heures elle a été adoptée. La motivation politique est évidente : à la veille de poser la question de confiance à l'Assemblée Nationale, Balladur a voulu marquer par un acte politique significatif et éclatant ce qu'il a caractérisé comme le commencement d'une "nouvelle étape" de son gouvernement.

LE PS ET LE PCF OU L'OPPOSITION DE SA MAJESTÉ

L'offensive contre le prolétariat et la jeunesse, la politique ultra-réactionnaire que mènent le gouvernement Balladur et sa majorité RPR-UDF leur sont dictées par la crise générale du régime capitaliste, la décadence particulière de l'impérialisme français dans le cadre de celle du système impérialiste dans son ensemble, le pourrissement de la bourgeoisie française. Elles ont leurs répliques dans tous les pays y compris dans les puissances impérialistes dominantes.

Loin d'avoir retrouvé, à la suite des élections de mars, vigueur et santé, la bourgeoisie française reste politiquement fragile. Sa force vient de ce que les partis traditionnels de la classe ouvrière, le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français, les appareils des centrales syndicales CGT et FO, ceux des syndicats des enseignants FSU et ex-FEN, subordonnent la classe ouvrière aux exigences de la crise du régime capitaliste, de la décadence et du pourrissement de la bourgeoisie française, la paralysent, la désorientent, jettent la confusion et le désarroi parmi elle, la population laborieuse, la jeunesse, leur ferment toute perspective politique correspondante à leurs intérêts et à leurs besoins.

Le PS a été laminé aux élections de mars 1993 à l'Assemblée Nationale en raison de la politique que les gouvernements à direction "socialiste" ont pratiquée entre 1981 et 1986 et entre 1988 et 1993, celle du sauvetage du capitalisme français, de la seule façon dont c'était et c'est possible, au détriment des masses. Aujourd'hui le PS et ses députés jouent le rôle d'"opposition de sa majesté", sans orientation, sans politique propres, en se soumettant sur le fond à la politique que met en œuvre le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur.

Ils servent à ce gouvernement et à sa majorité à l'Assemblée Nationale d'alibi "parlementaire et démocratique".

Le groupe parlementaire du PCF n'a cessé de fondre au cours des élections législatives qui ont eu lieu depuis 1981. Bien que perdant, sa descente a donc été moins spectaculaire en mars 1993 que ne l'a été la dégringolade du groupe PS. Il n'empêche qu'une nouvelle partie de ses électeurs traditionnels l'a abandonné en raison de sa subordination, depuis des dizaines d'années, à la bureaucratie du Kremlin, désormais en plein déchirement, et de sa politique de défense du régime capitaliste, alternant soutien "critique" aux gouvernements dirigés par le PS, et soutien à peine masqué au RPR et à l'UDF aspirant à revenir au pouvoir.

Depuis mars 1993 la direction du PCF a tenu à affirmer, dans le cours même de la préparation de son 28e congrès, que sa politique visait à "démocratiser" le régime capitaliste, son Etat, ses institutions politiques. En pratique cela signifie dans l'immédiat, ne pas mettre en cause le gouvernement Balladur puisque issu de la majorité RPR-UDF à l'Assemblée Nationale, du "suffrage universel", jouer comme le PS à "l'opposition parlementaire et démocratique", faire en sorte que ce gouvernement puisse appliquer sa politique.

LES APPAREILS SYNDICAUX "PARTICIPENT"

A maintes reprises Balladur a expliqué crûment qu'il lui faut le concours des appareils syndicaux, qu'il faut que ceux-ci "participent" plus encore qu'ils ne l'ont fait sous les gouvernements précédents à l'élaboration et de fait à l'application de sa politique. Le 25 août il réitérait :

> *«Attaché que je suis au renforcement du dialogue social j'ai invité les organisations syndicales à venir rencontrer les ministres responsables à l'hôtel Matignon le 6 septembre prochain. L'objet sera la discussion de la loi quinquennale sur l'emploi. Ce n'est pas un exercice rituel, ni un exercice formel auquel j'entendais sacrifier. C'est l'expression de la volonté qui est la nôtre de nous informer des réactions et des propositions des partenaires sociaux, afin qu'il en soit tenu compte chaque fois qu'il est possible. Nous avons besoin d'interlocuteurs... solides responsables. En les invitant à parler avec nous, nous n'entendons pas les contraindre à l'approbation mais simplement faire en sorte que les décisions que nous serons amenés à prendre soient parfaitement éclairées».*

Tous sont venus, Blondel (CGT-FO), Viannet (CGT) étaient là. Ils se sont arrangés pour que le gouvernement Balladur et sa majorité RPR-UDF à l'Assemblée Nationale délibèrent quiètement de "la loi quinquennale (dite) pour l'emploi". Le 5 octobre elle était adoptée, sans coup férir, en première lecture. Blondel et Viannet ont pris leurs précautions : ils ont appelé à ...une "journée d'actions"... pour le 12. Ce fut une nouvelle "journée d'actions" disloquées, sans lendemain, aux revendications floues et où surtout ont été omis les mots d'ordre aujourd'hui essentiels :

A bas la participation ! A bas la loi quinquennale (dite) pour l'emploi ! Abrogation

Omettre ces mots d'ordre, ne pas réaliser le Front Unique des organisations syndicales afin de combattre pour, c'est accepter la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi", c'est s'apprêter, ainsi qu'elle le prévoit, à "négocier" entre "partenaires sociaux", dirigeants syndicaux et patronat, son application à tous les échelons des branches d'entreprises, aux entreprises elles-mêmes.

La "participation" est le concentré de l'orientation que les appareils syndicaux suivent. Elle implique qu'ils s'engagent dans tous les organismes, toutes les discussions d'élaboration de la politique anti-ouvrière et ultra-réactionnaire du gouvernement et du patronat, à ce qu'ils signent, ou au moins cautionnent par leur présence lors de leurs discussions, maints accords diminuant le pouvoir d'achat, dégradant les conditions de travail et d'existence des travailleurs, organisant le chômage et les licenciements, mettant en cause leurs acquis (retraites, santé, allocations de chômage, etc...), autorisant le travail le soir, les dimanches, les horaires à la disposition des patrons. Ainsi ont été discutés par tous les dirigeants syndicaux, signés par bon nombre, finalement appliqués par tous dans la fonction, les entreprises, les services publics, les entreprises privées, des accords, des "plans sociaux" organisant les suppressions d'emplois selon la méthode et le contenu de la "loi quinquennale (dite) pour l'emploi". Ainsi se prépare le lot de liquidations de statuts, de garanties de qualifications, d'emplois qui va de pair avec les privatisations. Etc, etc...

ILS NE DÉFENDENT PAS MEME LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

Les organisations ouvrières (partis et syndicats) ont laissé également passer sans coup férir les lois anti-immigrés que le gouvernement Balladur a fait adopter par sa majorité à l'Assemblée Nationale et s'intensifier brutalement la répression contre eux. Ils ont laissé passer de nouvelles atteintes qui réduisent à pratiquement rien le "droit d'asile" dont ils disent pourtant qu'il est "sacré". Or, pour la plupart les immigrés sont des travailleurs parmi les plus exploités de la classe ouvrière française.

A travers eux c'est le prolétariat dans son ensemble qui est visé. Nombre de dispositions de ces lois sont extensibles. Exemple : celles qui renforcent les droits et attributions officiels de la police. La limitation extrême du droit d'asile est attentatoire aux libertés démocratiques, aux droits politiques. Elle annonce que d'autres pourraient être ultérieurement décidées et pourquoi pas d'autres mesures discriminatoires qui frapperaient tels ou tels groupes sociaux, excluraient l'expression de telles ou telles opinions politiques. Mais les dirigeants des organisations ouvrières (partis et syndicats) ont laissé et laissent les mains libres au gouvernement RPR-UDF, au gouvernement Balladur.

LES ENSEIGNANTS CONTRE LA LOI BAYROU

A l'annonce de la reprise au Sénat de la discussion de la loi Bayrou, les dirigeants de l'ex-FEN et de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) ont prix contact et ont appelé ensemble les enseignants à une grève générale et à des manifestations le 17 décembre. Le SGEN-CFDT a suivi, ainsi que le CNAL. FO n'a pas appelé se contentant d'un communiqué "protestataire". Le PS et le PCF ont appuyé l'appel à la grève et aux manifestations de l'ex-FEN et de la FSU. Il était difficile aux dirigeants des syndicats d'enseignants, certains qu'allait s'affirmer la volonté de faire front à cette nouvelle attaque du gouvernement Balladur contre le corps enseignant et l'enseignement public, de faire moins. Massivement les enseignants ont débrayé le 17 décembre. Leur débrayage signifiait que tous voulaient combattre sur une revendication, un mot d'ordre immédiat, qui soit, à cet instant, leur dénominateur commun :

Abrogation de la loi Bayrou

comme la revendication, le mot d'ordre —"A bas le projet de loi Devaquet" — a unifié, en novembre-décembre 1986, les étudiants.

Ni les dirigeants syndicaux, ni ceux du PCF et du PS n'ont lancé à ce moment ce mot d'ordre ("L'Humanité" y a fait une très discrète allusion dans l'article de Charles Sylvestre du 17 décembre). Les manifestations sans mot d'ordre, sans orientation n'ont pas été au niveau de la grève. Et maintenant tout les dirigeants se retrouvent sur la ligne : "rediscussion" de cette loi ; c'est une transition vers une "renégociation". Cette voie les conduit à participer à la "commission composée de parlementaires, d'experts et de fonctionnaires chargés d'évaluer les besoins de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant publics que privés" que le 22 décembre le gouvernement Balladur a décidé de former.

Pas de participation à la commission Balladur

LEÇONS DE LA GREVE D'AIR FRANCE

La victoire électorale des partis bourgeois, l'élection d'une majorité écrasante de députés RPR-UDF à l'Assemblée Nationale, la formation du gouvernement Balladur ont constitué une défaite politique pour le prolétariat et la jeunesse. L'offensive contre eux est passée à un stade supérieur. Mais ils n'ont pas été écrasés. Rapidement dans certains secteurs, travailleurs exploités et jeunes ont cherché à combattre en partant de leur spontanéité, nourrie de leur expérience récente, sans pour autant que l'assimilation de celle-ci soit totale et que disparaissent désarroi et confusion politiques. L'exemple le plus significatif et le plus évident en a été la grève spontanée que les travailleurs du fret de Roissy ont démarré le 13 octobre et qui s'est étendue, par sa propre dynamique, à la plupart des travailleurs d'Air France. Par deux fois ils ont submergé les appareils syndicaux en débrayant, en envahissant les pistes. Ils ont contraint le gouvernement à un recul tactique : renonciation à diminuer brutalement, dans l'immédiat, des primes, éléments constitutifs importants des salaires du personnel au sol d'Air France.

Mais ils n'ont pas constitué de comités de grève de départements, de plate-formes, un comité de grève national, élus et contrôlés par eux, englobant les délégués nommés en Assemblée Générales et les responsables syndicaux à tous les niveaux, appelant à la grève générale de l'ensemble du personnel d'Air France, contraignant les dirigeants syndicaux nationaux à y appeler, et qui auraient centralisé, organisé et dirigé la grève générale des travailleurs d'Air France sur la base de revendications précises : pas une seule suppression d'emploi, pas de modification des conditions de travail, d'emploi, de situation des personnels pour "faire des économies", pas de "filialisation", les représentants des grévistes, les responsables syndicaux n'ont pas à "négocier" de nouveau "PER" mais à obtenir l'engagement écrit que ces revendications sont satisfaites.

A défaut, les appareils syndicaux ont laissé passer l'orage. Étant, eux, nationalement centralisés et dirigés, ils savaient qu'ils finiraient par contrôler le mouvement, arriveraient à le disloquer. Les Assemblées Générales ne suffisent pas, elles laissent les travailleurs en lutte isolés chacun dans leur secteur. C'est ce qui s'est produit. Épousant la manœuvre du gouvernement — du renvoi de Bernard Attali à la présidence d'Air France, à la nomination de Christian Blanc chargé de négocier un nouveau Plan d'Économies et de Redressement — la direction de FO a proclamé : c'est gagné, il faut reprendre le travail. Après celle de FO, la direction de la CGT a plongé et expliqué *"il faut s'acheminer vers d'autres pistes que la grève"*.

Tous les représentants syndicaux se sont retrouvés à la table de "négociations" entre "partenaires sociaux", à discuter d'un nouveau "Plan" qui est un nouveau PER. Christian Blanc a commencé à annoncer la couleur : *«augmentation de 30 % en trois ans de l'efficacité économique de l'entreprise ce qui suppose une organisation plus simple ; la responsabilisation (sic) de la base ; des réductions de frais de fonctionnement..., des coûts de personnels (moins 10 % par an pendant trois ans)»*. ("Le Monde" des 12/13 décembre).

En 1994 est programmée la suppression de 2100 emplois. La "participation" des dirigeants syndicaux ne lui suffisant pas encore, Blanc a engagé par lettre, en "bon patron", le "dialogue" individuel avec chaque travailleur d'Air France.

D'AUTRES MOUVEMENTS

La manifestation du 6 octobre à Paris d'environ 20 000 cheminots, celle du 23 novembre, toujours à Paris, de 30 à 35 000 agents de GDF-EDF (le quart du personnel), certaines des manifestations étudiantes et lycéennes du début novembre, la grève des enseignants du 17 décembre, sont autant d'indications (il y en a certainement d'autres) que parmi la population exploitée et la jeunesse, au moins dans certains secteurs, croît la volonté de combat pour les revendications, contre la politique du gouvernement Balladur, contre ce gouvernement et pour ce faire, que l'aspiration à ce que les organisations syndicales réalisent le Front Unique. Dès lors que celles-ci, confrontées à cette aspiration, font mine d'y répondre, il y a mobilisation.

Les appareils des centrales et organisations syndicales n'en poursuivent pas moins leur politique de participation, de sabotage des possibilités de combat efficace du prolétariat et de la jeunesse. Ils ont liquidé la grève d'Air France, se sont engagés dans la "négociation" d'un nouveau "PER". En même temps qu'ils appelaient ensemble ou parallèlement aux manifestations et aux mouvements qui viennent d'être mentionnés, ils leur ont bouché toute perspective, si ce n'est la répétition de "grèves" partielles, de 24 heures, etc. A l'EDF-GDF aucun mot d'ordre, pouvant devenir le dénominateur commun de l'ensemble des travailleurs de cette entreprise, n'a centré la manifestation, ne lui a donné un objectif. Pire encore : le 27 octobre l'ensemble des dirigeants syndicaux (sauf ceux de la CGT) a signé un accord avec les directions EDF-GDF portant sur l'aménagement des effectifs et du travail. Ils ont signé un accord salarial qui s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale. Dans la banque, dans d'autres branches ou entreprises, ils signent des accords liquidant des acquis comme ceux de régimes spéciaux de retraite. Ils s'efforcent de désamorcer, de faire fuser, notamment au moyens de grèves partielles, disloquées, tournantes, la possibilité de mouvements de débordement, comme celui qui a eu lieu à Air France, l'aspiration à combattre la politique du gouvernement Balladur, ce gouvernement, à ce que se réalise pour ce faire le Front Unique des organisations syndicales.

BOURGEOISIE ET PROLÉTARIAT

Sans la politique "d'opposition de sa majesté" que pratiquent le PS et le PCF, vis à vis du gouvernement Balladur, sans la politique de "participation" dans laquelle s'investissent de plus en plus profondément les appareils syndicaux, en dépit de la victoire électorale de la bourgeoisie de mars 1993, de l'élection à l'Assemblée Nationale d'une majorité écrasante de députés RPR-UDF, de la constitution du gouvernement Balladur, ce gouvernement serait déstabilisé, son offensive contre le prolétariat et la jeunesse brisée, la situation politique radicalement modifiée.

De leur côté, le prolétariat et la jeunesse ont d'ores et déjà montré qu'il fallait faire fond sur leur spontanéité dans le combat contre la politique du gouvernement Balladur, contre ce gouvernement. Mais ils ne peuvent, surtout en l'absence de Parti Ouvrier Révolutionnaire, se passer de leurs organisations traditionnelles, le PS et le PCF et en premier lieu des organisations et des centrales syndicales, cela si traîtres et dégénérées que soient les premières, si subordonnées à la politique et aux méthodes du gouvernement RPR-UDF, du gouvernement Balladur que soient, par leurs appareils également traîtres et inféodés à la bourgeoisie, ces dernières. Pour le prolétariat et la jeunesse, la réalisation du :

Front Unique des organisations ouvrières

traditionnelles (partis et syndicats) est une nécessité brûlante. Elle est d'autant plus brûlante lorsqu'ils engagent le combat pour leurs revendications, contre la politique du gouvernement Balladur, contre ce gouvernement. Il s'ensuit qu'un des mots d'ordre principaux, qui doit être adressé comme une exigence aux directions des organisations ouvrières traditionnelles est :

Rupture des organisations ouvrières avec la bourgeoisie, ses gouvernements (actuellement le gouvernement Balladur) ses organisations et partis

Du même coup, ressort l'urgence de la rupture des directions syndicales avec le patronat et le gouvernement, que soit brisé le cadre dans lequel "les partenaires sociaux" pratiquent leur collaboration, d'où l'importance décisive du mot d'ordre :

A bas la participation
dirigeants des centrales et organisations syndicales quittez ces organismes, boycottez les, appelez à leur boycott de haut en bas et organisez-le, dénoncez les réunions gouvernementales ou autres du genre de celle de septembre dont Balladur a eu besoin pour mettre au point et faire passer sa "loi quinquennale (dite) pour l'emploi".

C'est l'orientation du combat contre la politique du gouvernement RPR-UDF, contre le gouvernement Balladur, pour le battre et le chasser.

SÉPARATION DE L'ÉTAT ET DES ÉGLISES

L'alternative est simple : ou cette orientation, ou capituler, accepter de prendre en charge la politique de la bourgeoisie, de l'impérialisme français décadent dans un régime capitaliste en crise. Le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur, gouvernement ultra-réactionnaire est par excellence celui de la réaction cléricale noire qui vise à réoccuper la place dominante dans l'enseignement, qui veut la dislocation du corps des enseignants et de l'enseignement public et, en même temps, sous le couvert du recours à l'action "caritative", vise à contrôler le plus profondément et largement possible de secteurs de la société. La réplique immédiate s'impose sous le mot d'ordre de **"A bas la loi Bayrou"**.

Mais la lutte sur ce mot d'ordre implique déjà la rupture des syndicats avec la "participation", le refus par les élus du PS et du PCF d'appliquer la loi Bayrou, le Front Unique des organisations syndicales des enseignants de l'enseignement public (ex-FEN, FSU), des confédération FO et CGT, du PS et du PCF, leur rupture avec le gouvernement Balladur, la mobilisation réelle du corps des enseignants de l'enseignement public. Ce ne peut être qu'une lutte frontale contre la majorité RPR-UDF, son gouvernement, les organisations et partis bourgeois, une lutte qui pose la question du gouvernement.

Une telle lutte ne saurait dans son développement se limiter à l'annulation de la loi Bayrou. Elle pose inéluctablement la revendication d'annulation de toutes les lois votées sous les IVe et Ve Républiques afin de donner une nouvelle impulsion aux écoles privées, principalement catholiques, à la réaction cléricale noire : maintien en 1944-45 et par la IVe République des congrégations enseignantes rétablies par Vichy, loi Barangé, lois Debré, Guermeur, réintégration des aumôneries dans l'enseignement secondaire et primaire, lois Rocard,

Jospin, accord Lang-Couplet, etc, sans excepter le "statut d'Alsace-Moselle".

Fondamentalement se retrouve posée une question que, finalement, la bourgeoisie française n'a jamais réglée jusqu'au bout : celle de la séparation de l'Etat et des églises, essentiellement l'église catholique. Pour la régler, le mot d'ordre de fonds publics à l'école publique et fonds privés à l'école privée ne suffit pas. Pas de séparation de l'Etat et des Églises (ou autres confessions) sans :

Nationalisation de l'enseignement

concrètement : expropriation sans indemnités ni rachat de l'enseignement privé qui mettrait également fin aux écoles patronales et à la présence du patronat dans l'enseignement.

Bien entendu la (ou les) religion est une affaire privée dans le sens que les hiérarchies et les fidèles en tant que tels ne peuvent avoir de privilèges. Sur ce plan leurs droits doivent être limités à la pratique et à l'organisation de leur culte, dont ils ont à financer l'exercice, à trouver et à entretenir les locaux et les moyens.

REVENDICATIONS ÉLÉMENTAIRES DU PROLÉTARIAT

Les revendications du prolétariat et de la jeunesse comprennent l'annulation de tout ce qui a réduit au cours des quinze ou vingt dernières années leur pouvoir d'achat, dégradé leurs conditions de travail et d'existence, réduit leurs droits, leurs acquis, leurs conquêtes. Les multiples "réformes" réactionnaires décidées et appliquées par les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir doivent être abrogées. Parmi ces "réformes" et mesures, celles touchant les immigrés, qui renforcent la police, réduisent à rien le droit d'asile, etc... Doivent être dénoncés les "plans sociaux", les accords pourris salariaux et de sauvetage "des entreprises" sur le dos des travailleurs ; ceux passés dans la fonction, les services et entreprises publics.

S'inscrivent comme des revendications vitales : contre la baisse du pouvoir d'achat, contre le blocage des salaires nominaux, pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années par la population laborieuse, pour sa garantie par l'échelle mobile des salaires.

Mais le chômage est un chancre qui ronge le prolétariat, le menace dans son existence. A nouveau ici, le prolétariat est placé face à la "loi quinquennale pour l'emploi" dont une des fonctions est d'organiser le chômage, de réduire les salaires réels des travailleurs en réduisant le nombre des heures de travail, avec la complicité active des appareils syndicaux et la couverture politique du PS et du PCF. Le "débat" sur les 32 heures de travail et la semaine de 4 jours s'inscrit dans le cadre de cette loi : diminution des salaires payés, horaires de travail adaptés au rendement maximum des équipements, travail en équipes, travail partiel, etc... poursuite des licenciements, lesquels s'ajouteront aux 3,3 millions de chômeurs officiellement reconnus. Pour la classe ouvrière c'est intolérable. Le droit au travail doit être imprescriptible.

La revendication de diminution du temps de travail sans réduction des salaires, ni aggravation du rythme et des conditions de travail, sans déqualification, comme la revendication de l'interdiction des licenciements, celle de l'emploi obligatoire des 3,3 millions de chômeurs officiellement recensés, sont des revendications de self-défense du prolétariat. Elles concernent tout le prolétariat et ne peuvent être arrachées entreprise par entreprise, corporation par corporation, branche par branche, mais seulement par une mobilisation totale du prolétariat et un combat global. Elles sont incompatibles avec le fonctionnement du mode de production capitaliste en crise. Elles posent donc la question du pouvoir, de l'expropriation de la bourgeoisie de la possession des moyens de production, d'un plan de production élaboré et réalisé sous contrôle ouvrier.

LE COMBAT POLITIQUE

Ni le PS, ni le PCF, ni les appareils syndicaux ne veulent faire leur cet ensemble de revendications et donc réaliser le Front Unique pour qu'elles soient arrachées. Ils sont liés à la société bourgeoise, au régime capitaliste en crise. A chaque fois qu'ils ont été au pouvoir ils se sont comportés en "gérants honnêtes et loyaux" du système capitaliste et de ses superstructures politiques. Or, la satisfaction de ces revendications implique que le prolétariat prenne le pouvoir et constitue un Etat ouvrier.

Mais c'est ce dont le prolétariat et la jeunesse ont besoin. Combattant contre la politique du gouvernement RPR-UDF, contre le gouvernement Balladur, pour leurs revendications, ils sentent d'autant plus qu'il serait nécessaire que les organisations traditionnelles rompent avec la bourgeoisie, réalisent le Front Unique, pratiquent une politique qui, actuellement, ait comme objectif battre et chasser du pouvoir le gouvernement Balladur et porter au pouvoir un gouvernement de ses organisations traditionnelles, ne comprenant pas de ministres représentant les organisations et partis bourgeois. La contradiction entre les besoins et aspirations des masses exploitées et la politique de soumission à la bourgeoisie que mènent le PS, le PCF, les appareils syndicaux, croîtra et s'exaspérera d'autant plus que les premières engageront le combat.

C'est sur la ligne de la rupture avec la bourgeoisie, du Front Unique des organisations ouvrières pour arracher les revendications, battre et chasser le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur, porter au pouvoir un gouvernement du Front Unique des organisations ouvrières qu'il faut intervenir en donnant une expression politique claire aux besoins et aspirations du prolétariat et de la jeunesse. Intervenir ainsi c'est concourir au surgissement du mouvement du prolétariat et de la jeunesse et leur dégager une voie et une perspective politiques.

La politique de rupture avec la bourgeoisie, de réalisation du Front Unique des organisations ouvrières est un combat, où la puissance active du prolétariat et de la jeunesse se heurte aux obstacles que dressent contre elle les directions du PS et du PCF, les appareils syndicaux. L'élan des masses exploitées

peut submerger ces obstacles, faire en sorte que le gouvernement Balladur et sa majorité RPR-UDF soient défaits, que la constitution d'un gouvernement du Front Unique des organisations ouvrières soit réalisable et réalisé. La situation politique basculerait à l'avantage du prolétariat et de la jeunesse. Tout ne serait pas réglé du même coup. La lutte devrait se poursuivre pour constituer un véritable gouvernement ouvrier, un gouvernement qui s'engagerait sur la voie qui conduit au socialisme. Contre se retrouveraient les dirigeants du PS et du PCF, les appareils syndicaux. Mais dans le conflit entre eux, le prolétariat, la jeunesse se réuniront les conditions de la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire indispensable à la victoire de la révolution prolétarienne.

Le 3 janvier 1994

ERRATA

Dans le "supplément (n° 1) à CPS n° 50, numéro spécial", plusieurs erreurs importantes se sont glissées. Voici les rectifications.

Page 3 - Sous le sous-titre "Lénine, Marx, et les crises du mode de production capitaliste", colonne de gauche, 3e paragraphe, il est écrit : "Ce qui exclut l'explication des crises par la "sous-consommation", contre la théorie de la sous-consommation. Lénine a expliqué :"

Il faut lire : **Ce qui exclut l'explication des crises par la "sous-consommation". Contre la théorie de la sous-consommation Lénine a expliqué :.**

Page 13 - début, il manque les éléments de phrase suivants : **l'exploitation, de mettre en cause la garantie de l'emploi, les qualifications, les acquis que les travailleurs de ces entreprises ont pu arracher. Donc nous sommes contre. Cependant s'opposer aux privatisations n'a pas de sens si l'objectif général (affirmé)...**

Page 15 - colonne de gauche, 2e paragraphe, 7e ligne, il est écrit : "de la IIe Internationale", il faut lire **"de la IIIe Internationale"**. Avant dernière ligne, il est écrit : "ont maintenu formellement la IIIe", il faut lire **"ont maintenu formellement la IIe Internationale"**. Colonne de gauche, première ligne, il est écrit : "formellement la IIe Internationale", il faut lire **"formellement la IIIe Internationale"**.

◆

◆ ◆

✂----------

BULLETIN D'ABONNEMENT A "COMBATTRE POUR LE SOCIALISME"

10 NUMEROS : 100 FFR

NOM : _____ **Prénom :** _____

ADRESSE :_____

CODE POSTAL : _____ **LOCALITE :** _____

(Ecrire en caractère d'imprimerie. Merci)

Chèque à établir à l'ordre de : Stéphane JUST

Envoyer à : **Stéphane JUST - B.P. 154 - 92804 PUTEAUX CEDEX**

LE GOUVERNEMENT RPR-UDF, LE GOUVERNEMENT BALLADUR : GOUVERNEMENT DE LA RÉACTION CLÉRICALE

Le 14 décembre, en un après-midi et une soirée, le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur, a fait voter par le Sénat la loi Bayrou. Ce qu'il reste de la, pourtant très réactionnaire, loi Falloux limitait à 10 % des investissements que les écoles privées réalisaient, la part qui pouvait être financée par des fonds publics. Désormais les collectivités locales ne sont plus tenues à aucune limite sauf à une certaine proportion par rapport aux fonds alloués aux écoles publiques, disposition qui sera vite tournée. Ainsi est confirmé que ce gouvernement de guerre contre la classe ouvrière est, bien naturellement, un gouvernement de destruction de l'enseignement public, un gouvernement qui propulse les écoles privées (principalement catholiques) et patronales. C'est le gouvernement de la réaction cléricale.

DÉMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Ce gouvernement se propose de faire voter une loi sur l'enseignement supérieur qui généraliserait les "universités concurrentielles" placées sous la coupe des entreprises locales et régionales. "La loi quinquennale (dite) pour l'emploi" comprend une partie qui place, dans les faits, "l'apprentissage" et "les formations alternatives" (entre autre les LEP et les CFA) entre les mains du patronat. Dès 14 ans les jeunes pourront être mis en "apprentissage". Enseignement professionnel et technique, obligation d'aller à l'école jusqu'à 16 ans reçoivent un coup mortel. L'enseignement secondaire est déstabilisé, la fin du collège unique est préparée.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (CATHOLIQUE) PROPULSÉ

Tout cela s'ajoute aux lois Barangé, Debré, Guermeur, à la réintégration des aumôneries dans les écoles publiques, aux lois Rocard, Jospin, aux accords Lang-Cloupet, toutes décisions qui ont donné de puissantes impulsions au développement de l'enseignement privé (principalement catholique). Depuis 1972 les subventions aux écoles privées ont été multipliées par dix. Par contre, les fonds publics attribués à l'enseignement étant limités, en raison même de l'application de la loi Bayrou, les fonds attribués aux écoles privées (catholiques pour l'essentiel) augmentant, ceux attribués à l'école publique diminueront relativement, sinon absolument. A peine la loi Bayrou est-elle adoptée que le "révérend père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique" revendique que soient réalisées les conditions de la gratuité de l'enseignement clérical et que ses écoles soient habilitées à devenir, éventuellement, dans certaines communes les seules écoles.

RECOURS À LA CHARITÉ (CHRÉTIENNE)

Le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur, appuie dans tous les domaines la réaction cléricale et s'appuie sur elle. Il donne une ampleur et une dimension inconnues depuis un siècle aux organisations et à l'action "caritatives", autrement dit à la charité. C'est vrai du financement de la recherche médicale sur le cancer, sur la myopathie, sur maintes maladies... C'est vrai de l'assistance aux malades, aux victimes du pourrissement de la société bourgeoise (SDF et autres)... C'est vrai des "œuvres" multiples patronnées par l'abbé Pierre, par d'autres. Le tout est surmédiatisé. Derrière il y a toujours l'église, la réaction cléricale dont le rôle social et la puissance politique sont ainsi renforcés, tandis que l'Etat n'assure pas les charges financières qui devraient être les siennes.

GOUVERNEMENT DE LA RÉACTION SUR TOUTE LA LIGNE

Politiquement la bourgeoisie française décadente a besoin de la réaction cléricale. La séparation de l'église et de l'Etat votée au début du siècle est laminée, lacérée car le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur est un gouvernement de guerre contre le prolétariat et la jeunesse. En neuf mois : "loi quinquennale (dite) pour l'emploi", réduction des dépenses de santé, réduction des droits à la retraite et suppression de régimes de retraite plus avantageux que le régime général, atteintes à l'assurance chômage, etc, etc... Objectif : "casser le coût du travail", l'intensifier, le moduler, licencier, etc selon les besoins des patrons (qui eux ont bénéficié des dizaines de milliards de dégrèvements de toutes sortes) et du régime capitaliste en crise. En même temps : participation des dirigeants syndicaux à l'application de cette loi.

Depuis que le gouvernement Balladur est au pouvoir, à la suite de la nouvelle ponction sur les salaires au titre de la CSG (1,3 %), de l'augmentation du coût de la vie, le pouvoir d'achat des travailleurs en activité a diminué de 3,5 % qui s'ajoutent aux diminutions des années précédentes. Fin novembre, le nombre de chômeurs officiellement recensés s'est élevé à 3,2857 millions, en 1993 il y a eu 319 600 emplois supprimés, 12 % de la "population active" est au chômage, 400 000 personnes seraient SDF. La misère monte inexorablement. Dans son discours devant l'Assemblée Nationale, le 15 décembre, Balladur a annoncé qu'une "nouvelle étape" de sa politique allait commencer, dont le projet de "loi quinquennale sur la sécurité sociale" donne une idée.

Les lois contre les immigrés intensifient la répression contre eux, réduisent à rien le "droit d'asile", accroissent les "droits" et attribution des polices. Elles sont d'autres expressions de la politique du gouvernement le plus réactionnaire de ceux qui ont été au pouvoir depuis Vichy. Le gouvernement Balladur a le plus pressant besoin de la réaction cléricale.

SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Contre la montée de la réaction cléricale noire, il faut combattre pour la séparation rigoureuse de l'Etat et des églises (et confessions) ce qui implique notamment :

• **Annulation de toutes les mesures et lois prises en faveur de l'école privée (principalement catholique) de la loi Barangé aux accords Lang-Cloupet. Nationalisation, sans indemnités ni rachat, de l'enseignement privé.**

POUR L'ABROGATION DE LA LOI BAYROU

Les dirigeants de l'ex-FEN, de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) dès l'annonce de l'ouverture de la discussion au Sénat de la loi Bayrou ont appelé ensemble le corps des enseignants des écoles, collèges, lycées publics à la grève pour le 17 décembre et à des manifestations. Ils ne pouvaient faire moins, conscients qu'ils étaient de la volonté du corps des enseignants de faire front contre cette loi et le gouvernement. Le SGEN-CFDT a suivi ainsi que le CNAL. FO s'est contenté de "protester". Le PS et le PCF ont appuyé l'appel à la grève et aux manifestations. Massivement le 17 décembre les enseignants de l'école publique ont fait grève. Ils ont montré ainsi qu'ils voulaient combattre sur un mot d'ordre immédiat qui soit, à ce moment, leur dénominateur commun :

ABROGATION DE LA LOI BAYROU

Cette revendication les rassemble comme le mot d'ordre "A bas le projet de loi Devaquet" a rassemblé en novembre-décembre 1986 les étudiants.

A l'initiative du CNAL une manifestation nationale est prévue pour le 16 janvier. L'ex-FEN, la FSU y appellent ainsi que le PS et le PCF. FO a finalement décidé d'y participer avec ses mots d'ordre propres. Se pose dès lors la question : sur quelle orientation, sur quel mot d'ordre aura lieu la manifestation du 16 janvier ? Pour "négocier" avec le gouvernement Balladur, dans le cadre de la "commission composée de parlementaires, d'experts, de fonctionnaires chargés d'évaluer les besoins de l'ensemble des établissements d'enseignements" ? Ce serait "négocier" au prix de quelques millions l'application de la loi Bayrou.

PAS DE PARTICIPATION A LA COMMISSION BALLADUR

La manifestation du 16 janvier sera un rassemblement de combat si son mot d'ordre central est :

ABROGATION DE LA LOI BAYROU

Exiger l'abrogation de la loi Bayrou c'est engager le combat contre le gouvernement RPR-UDF, le gouvernement Balladur, comme les étudiants ont, en 1986, engagé le combat contre le gouvernement Chirac. Pour vaincre il faut le battre. Comme pour briser sa politique de guerre contre le prolétariat et la jeunesse il faut le battre et finalement le chasser. La manifestation du 16 ira dans ce sens si elle prépare à cette bataille le corps des enseignants de l'enseignement public, si l'ex-FEN, le FSU rompent avec le gouvernement, réalisent le Front Unique, pour que, avec l'appui des centrales syndicales CGT et FO et celui des partis ouvriers traditionnels, le PS et le PCF, ce combat soit organisé et mené victorieusement.

Le 6 janvier 1994

Directeur de la Publication : Stéphane JUST
Commission Paritaire n° 67187
n° I.S.S.N. : 0763790 X
Imprimerie Spéciale